

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-6 : FIN_89509 BUDGET PREBOCAP_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « PREBOCAP » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : -2,5 k€ par rapport au CA 2021 Dont -2,3 k€ pour les charges énergétiques	17 733,89 €	Revenu des immeubles : -12,2 k€	31 945,04 €
Autres charges de gestion courante : -13,6 k€ dont -12,8 k€ de créances éteintes et -0,7 k€ de contribution au SDEC pour les panneaux photovoltaïques	755,25 €	Prise en charge du déficit par le budget principal : +45,3 k€	52 197,43 €
Charges financières (intérêts des emprunts) : -0,5 k€	5 820,39 €	Autres produits de gestion et recettes exceptionnelles :	532,39 €
Charges exceptionnelles : -0,2 k€	0,00 €		
Amortissement des biens : +25,8 k€	71 748,42 €	Amortissement des subventions d'investissement : +14,4 k€	37 909,91 €
Provision pour risque :	22 327,62 €	Reprise sur provision :	0,00 €
TOTAL DF	118 385,57 €	TOTAL RF	122 584,77 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 4 199,20 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (0,00 €) la section de fonctionnement dégage **un excédent de 4 199,20 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Remboursement capital de l'emprunt :	35 733,32 €	Cautions :	1 500 €
Cautions :	3 500 €	Amortissement des biens :	71 748,42 €
Amortissement des subventions d'investissement	37 909,91 €		
Dépenses d'équipement	470,60 €		
TOTAL DI	77 613,83 €	TOTAL RI	73 248,42 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 4 365,41 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (750,77 €) et les restes à réaliser en dépenses (584,56 €), la section d'investissement laisse apparaître **un besoin de financement de 4 199,20 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- D'affecter les 4 199,20 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 3 614,64 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- D'APPROUVER le compte administratif 2022 du budget annexe « PREBOCAP »
- D'AFFECTER les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230329-20230329-6_DEL-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023